

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS46

présenté par
M. Vignal, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 3° Au début du deuxième alinéa, le mot : « Il » est remplacé par les mots : « Le contrat » ;

« 4° Le troisième alinéa est complété par les mots : « de la présente section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.